



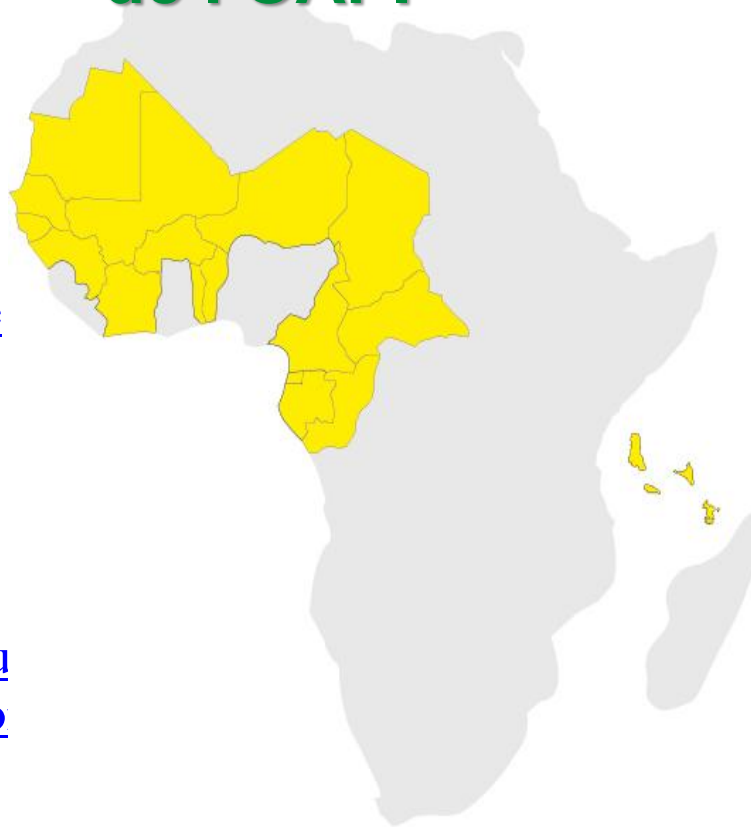
**conférence internationale sur les
indications géographiques**
Morelia, 9 octobre 2025

**AGENDA IG 2030
DÉFIS ET PERSPECTIVES
POUR LES CINQ ANNÉES À VENIR**

Marie Bernadette MBAGA DJONDA,
*Cadre-juriste à la Direction des Marques et Autres
Signes Distinctifs (DMSD) - OAPI*

Rappel de la vision de l'OAPI

1.  [Bénin](#)
2.  [Burkina Faso](#)
3.  [Cameroun](#)
4.  [Centrafricaine](#)
5.  [Comores](#)
6.  [Congo](#)
7.  [Côte d'Ivoire](#)
8.  [Gabon](#)
9.  [Guinée](#)
10.  [Guinée-Bissau](#)
11.  [Guinée équato](#)
12.  [Mali](#)
13.  [Mauritanie](#)
14.  [Niger](#)
15.  [Sénégal](#)
16.  [Tchad](#)
17.  [Togo](#)



- Une législation uniforme : l'Accord de Bangui
- Un office commun : pour 17 Etats membres
- Une procédure centralisée
- Compétences des juridictions des Etats membres en matière de règlement des litiges

- Espace OAPI constitué de l'Afrique centrale - l'Afrique de l'Ouest - l'Océan Indien
- Une superficie de 7. 880 251 km
- Une Zone économique qui regroupe la CEMAC et l'UEMOA, l'OAPI c'est un potentiel de **200 millions de consommateurs**

La vision de l'OAPI

Un Office de propriété intellectuelle et performant moderne au service du développement des Etats membres



Accompagner chacun des Etats membres dans :

- ▶ *l'identification des produits éligibles à la démarche d'indications géographiques/ Marques collectives*
- ▶ *l'organisation des filières IGP ou Marques collectives*
- ▶ *la mise en place de plans stratégiques nationaux de valorisation des produits du terroir et de l'artisanat par les IG et Marques collectives*

« Le système de la propriété intellectuelle (PI) est avant tout un outil de développement économique et social des Etats ». (Plan stratégique de l'OAPI 2018-2022, p. 2)

**ETAT MEMBRE =
IG/MC**



Implication de l'OAPI

- ▶ Deux Déclarations ministérielles en faveur de la promotion des IG
 - **Déclaration de Ouagadougou 2005:**
Reconnaissance des IG comme outils de valorisation des produits locaux et de développement des terroirs
 - **Déclaration d'Abidjan 2022:** Nécessité de mettre en place un cadre institutionnel dans chacun des Etats membres
- ▶ **L'adhésion de l'OAPI à l'Acte de Genève** de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques et leur enregistrement international (15 décembre 2022). Cet acte est entré en vigueur, le 15 mars 2023

« L'OAPI est chargée non seulement d'enregistrer les IG, mais aussi de promouvoir leur protection ». (Article 2, Accord de Bangui, Acte de 2015)

Dynamique de coopération internationale = des projets régionaux

PAMPIG (Projet d'Appuis à la Mise en Place des IG dans les Etats membres de l'OAPI, avec le partenariat de l'AFD et du CIRAD)

Projets 2IG/MC (sur fonds propres de l'OAPI)

AFRIPI (Partenariat avec l'UE)

UA (Comité consultative pour l'implémentation de la Stratégie continentale africaine sur les IG)

partenariats Etats - OMPI (Appui direct en direction des Etats)

► Diversité de produits enregistrés

Pain de sucre du Bénin



Huile d'Agonlin (Bénin)



Attiéké des Lagunes (Côte d'Ivoire)



Gari sohoui de Savalou



Poivre de Penja (Cameroun)



Riz de Kovié (Togo)



Pagne Baulé (Côte d'Ivoire)



Kilichi du Niger



Café des Montagnes de Man (Côte d'Ivoire)

Echalote de Bandiagara



Chapeau de Saponé



Madd de Casamance (Sénégal)



Violet de Galmi

Baronne de Guinée (Guinée)





ORGANISATION AFRICAINE DE LA
PROPRIETE INTELLECTUELLE

OAPI

Bientôt IGP



Cacao rouge du Cameroun

Tooga de Mauritanie



Ylang Ylang (Comores)



**Pierre de Mbigou
(Gabon)**



Spiruline naturelle du Tchad



**Poutargue d'Imraguen
(Mauritanie)**



Cliquez, c'est livré

- Une première IGP de l'espace OAPI a été reconnue au sein de l'UE :

Le Poivre de Penja

Au plan international



- La seconde IGP de l'espace OAPI en cours d'instruction au sein de l'UE :

Kilichi du Niger

AU NIVEAU DES ETATS MEMBRES

- Suivi mission de contrôle des IGP
- Poursuite de la mise en place des CNIG
- Poursuite de l'identification des produits du terroir
- Une synergie d'actions entre l'OAPI et ses Etats membres

AU PLAN REGIONAL

- Mise en œuvre de l'Acte de Genève
- Recherche des partenariats et des financements dans l'accompagnement des produits locaux à l'enregistrement
- Finalisation des instruments juridiques (directives d'examens)
- Poursuite de la formation de la ressource humaine AfricaGI

Actions

AU PLAN INTERNATIONAL

- Accompagnement des IGP à la reconnaissance internationale
- Feuille de route avec l'OMPI sur le transfert des données

AU SEIN DES GROUPEMENTS IGP

- Renforcement de la gouvernance
- Préservation du patrimoine culturel et du savoir-faire traditionnel
- Partenariat avec collectivité locale
- Actions de promotion (1ère foire internationale IG)



EN GUISE DE CONCLUSION ...

- L'IGP Outil nécessaire pour préserver ou développer le patrimoine culturel
- Une prise de conscience des politiques sur la valeur ajoutée des produits du terroir
- Des programmes d'appui multisectoriels adaptés peuvent permettre aux IGP de jouer un rôle important dans le développement économique et social des états

▶ **Je vous remercie de votre
aimable attention !!!**

▶ fady.diallo@oapi.int



Depuis plus de 50 ans

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
Apporte son soutien et son expertise aux acteurs économiques

Dans ses 17 Etats membres

www.oapi.int

